

INFORMATIONS CONCERNANT L'INTERCLUBS NATIONAL

1. COMMUNICATION DES RESULTATS

Les résultats des matches ne doivent plus être téléphonés mais doivent être encodés sur le site des Compétitions de la VTTL/AF, aussitôt que possible après la rencontre. Tous les résultats doivent être encodés sur le site au plus tard le dimanche à 9 heures. Une amende de 10 € sera réclamée pour chaque résultat de rencontre non encodé à temps.

L'encodage des données des rencontres sur le site des Compétitions de la VTTL/AF doit être terminé pour le dimanche avant minuit. En cas de retard, une amende de 10 € sera aussi réclamée pour chaque rencontre encodée tardivement.

2. ENVOI DES FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match des rencontres de **l'interclubs national** doivent être rédigées en 3 exemplaires sur des feuilles de modèle officiel.

La feuille originale doit être envoyée dans les 24 heures de la rencontre au vice-président de la Commission Nationale des Compétitions,

Pierre FONCK, Rue Coquereau, 122 – 7100 Haine-Saint-Paul

Un exemplaire est donné au capitaine de l'équipe visiteuse

Un exemplaire est donné au capitaine de l'équipe visitée

Les équipes de **Super division Hommes** doivent envoyer les 2 feuilles originales dans les 24 heures de la rencontre au responsable de la Super division Hommes,

Louis VANHEES, Turfvaartlaan 19 2920 Kalmthout

Les tableaux des **tournois de 1re catégorie** (tournois séries A) doivent être envoyés au plus tard 48 heures après le tournoi au **Bureau fédéral rue Brogniez 41 boîte 3 à 1070 Bruxelles**. (art. 12.3 des règlements sportifs)

Les résultats de la **Coupe de Belgique** doivent être envoyés directement après la rencontre au responsable

Philippe HERALY, Chaussée de Boondael 210 1050 Ixelles.